

**Crédits supplémentaires pour 2005**  
**(2<sup>ème</sup> série)**

*Préavis N° 2005/74*

Lausanne, le 20 octobre 2005

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2005, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		<i>Dont en recettes</i>
	<i>fr.</i>	<i>fr.</i>
<b>A. Budget de fonctionnement</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	<u>2'936'200.-</u>	<u>167'200.-</u>
<b>B. Autorisations d'achats</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 32 du préavis)</i>	<u>426'900.-</u>	<u>0.-</u>
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 38 du préavis)</i>	<u>10'200.-</u>	<u>0.-</u>

**A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS						TOTAL PAR NATURE	
		Administration générale et finances	Sécurité publique	Culture, sports, patrimoine	Travaux	Enfance, jeunesse et éducation	Sécurité sociale et environnement		Services industriels
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements	15'000	23'300	127'100			265'000	68'000	498'400
	303 Cotisations aux assurances sociales	1'000	1'500	7'600			16'400	4'000	30'500
	304 Cotisations à la caisse de pensions		3'200	4'100			22'200	10'000	39'500
	305 Assurance-accidents						3'800	1'600	5'400
	310 Imprimés et fournitures de bureau			36'500		10'000	5'500		52'000
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations		10'000	15'800	412'200	79'500	21'700		539'200
	313 Marchandises				360'000		3'000		363'000
	314 Entretien des biens immobiliers			218'700	70'000	97'000	74'900		460'600
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations		20'000		84'000				104'000
	317 Déplacements, débours, dédommagements			5'000		13'300	19'000		37'300
	318 Autres prestations de tiers	80'000	60'000	22'000	65'000	62'500	12'100		301'600
	319 Impôts, taxes et frais divers	20'000	79'000	105'800		40'000			244'800
	365 Subventions à des institutions	95'000		64'900					159'900
	366 Aides individuelles						100'000		100'000
<b>TOTAL PAR DIRECTION</b>		<b>211'000</b>	<b>197'000</b>	<b>607'500</b>	<b>991'200</b>	<b>302'300</b>	<b>543'600</b>	<b>83'600</b>	<b>2'936'200</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>				<i>137'500</i>			<i>29'700</i>		<i>167'200</i>
Page du préavis		page 3	page 5	page 9	page 17	page 22	page 27	page 30	

## 1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S		TOTAL PAR NATURE
		1300 Service des études générales et des relations extérieures	1601 Commission de police	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements		15'000	15'000
	303 Cotisations aux assurances sociales		1'000	1'000
	318 Autres prestations de tiers	80'000		80'000
	319 Impôts, taxes et frais divers	20'000		20'000
	365 Subventions à des institutions	95'000		95'000
<b>TOTAL ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES</b>		<b>195'000</b>	<b>16'000</b>	<b>211'000</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>				
Page du préavis		page 3	page 4	

### 1300 Service des études générales et des relations extérieures

	Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
1300.318   Autres prestations de tiers	fr. 610'000.-	fr. -.-	fr. 80'000.-

Le 4 novembre dernier, la Municipalité adhère à l'association des Fêtes de Noël à Lausanne, mise sur pied pour renforcer sa collaboration avec Lausanne Tourisme et Déclit. Cette association a pour objectif d'animer la ville durant la période de l'Avant et d'en faire une véritable fête populaire, non seulement à l'intention de ses habitants mais également de ses hôtes étrangers. Cette manifestation qui remporte un succès toujours croissant s'inscrit directement dans le cadre de la politique de marketing urbain tout récemment adoptée par la Municipalité qui entend en faire un des points forts de la politique de la ville. Le mode de financement qui permettra d'assurer la pérennité de cette manifestation, ainsi que le développement d'autres opérations répondant aux mêmes objectifs, reste encore à définir dans un avenir très proche. C'est pourquoi il est demandé, comme l'an dernier et très certainement pour la dernière fois, un crédit de fr. 80'000.- pour assurer le financement de la promotion de ladite manifestation.

	Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
--	--------	---	---------------

1300.319	Impôts, taxes et frais divers	fr.	35'500.-	fr.	-.-	<b>fr.</b>	<b>20'000.-</b>
----------	-------------------------------	-----	----------	-----	-----	------------	-----------------

#### Participation à l'augmentation 2005 du capital-actions de la CGN

La Ville de Lausanne est déjà actionnaire de la CGN à hauteur de 1 million de francs (9,3% du capital). Confrontée à de nombreuses difficultés, particulièrement dans le cadre de l'entretien et du renouvellement de sa flotte, la CGN sollicite un geste de la part de la ville. L'augmentation 2005 du capital-actions de la CGN a pour but la rénovation du navire La Suisse et l'acquisition d'une vedette rapide. Elle porte sur 2 millions de francs représentés par 20'000 actions nominatives de fr. 100.- chacune. La Municipalité souhaite souscrire 200 actions nouvelles pour un montant total de fr. 20'000.-, plus frais.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>			
1300.365	Subventions à des institutions	fr.	2'598'000.-	fr.	-.-	<b>fr.</b>	<b>95'000.-</b>

#### Création d'un café-théâtre dans l'ancien cinéma du Bourg à Lausanne

Une jeune entreprise a décidé de reprendre les locaux du Bourg pour y installer un café-théâtre.

Devant les regrets qu'avaient suscité la fin du bail des Faux-nez et une certaine perte de vitalité du secteur rue de Bourg – St-François, la Municipalité propose au Conseil communal une aide unique à l'implantation (participation aux coûts d'aménagement des locaux). Elle exclut toute subvention annuelle d'exploitation.

### **160** Service juridique

#### *1601* Commission de police

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>			
1601.301	Traitements	fr.	634'000.-	fr.	19'400.-	<b>fr.</b>	<b>15'000.-</b>
1601.303	Cotisations aux assurances sociales	fr.	38'700.-	fr.	1'200.-	<b>fr.</b>	<b>1'000.-</b>

Engagement d'une auxiliaire, pour les 3 derniers mois de l'année, afin de réduire plus de 4'000 sentences en *souffrance*, d'où un manque à gagner d'environ fr. 500'000.-. A souligner l'accroissement très sensible du nombre de sentences traitées en 2004 (+ de 13'000 par rapport à 2003).

## 2. SECURITE PUBLIQUE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE
		2001 Taxis	2200 Commerce, manifestations, séjour	2201 Inhumations et incinérations	2400 Corps de police	
CHARGES PAR NATURE	301	Traitements		23'300		23'300
	303	Cotisations aux assurances sociales		1'500		1'500
	304	Cotisations à la caisse de pensions		3'200		3'200
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations		10'000		10'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations		20'000		20'000
	318	Autres prestations de tiers	50'000	10'000		60'000
	319	Impôts, taxes et frais divers				79'000
<b>TOTAL SECURITE PUBLIQUE</b>		<b>50'000</b>	<b>30'000</b>	<b>38'000</b>	<b>79'000</b>	<b>197'000</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>						
Page du préavis		page 5	page 6	page 7	page 8	

### 200 Service administratif

#### 2001 Taxis

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
2001.318	Autres prestations de tiers	fr. -.-	fr. -.-	fr. 50'000.-

La question du central d'appel des taxis de place continue à faire l'objet de procédures judiciaires. De fait, le Tribunal administratif a admis, le 7 avril 2005, le recours interjeté par Taxi Services, annulant ainsi la décision municipale du 16 mai 2002, attribuant à Intertaxis SA la mise en œuvre et l'exploitation du central d'appel précité. Or, Intertaxis SA a, le 26 avril 2005, déposé au Tribunal fédéral un recours de droit public à l'encontre de l'arrêt du Tribunal administratif du 7 avril 2005. Il appartient donc maintenant à la Haute Cour de statuer dans cette affaire.

Cela étant, outre les actes à accomplir dans le cadre des procédures évoquées ci-dessus, diverses démarches ont dû être effectuées dans le cadre des négociations, conduites en parallèle, qui se sont poursuivies durant les premiers mois de cette année, malheureusement sans succès.

En conséquence, la Ville doit assumer le paiement des frais de procédure et des honoraires d'avocats. Le budget pour l'année en cours ne prévoyant aucun montant à cet effet, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

## 220 Service de la police du commerce

### 2200 Commerce, manifestations, séjour

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
2200.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 6'500.-	fr. -.-	fr. 20'000.-

Au début du mois de janvier 2005, deux tableaux électriques, situés au sud de la place de la Riponne et utilisés dans le cadre du marché, sont tombés en panne. Ces tableaux sont indispensables pour assurer l'alimentation des stands, en particulier de leurs installations de réfrigération, imposées par les règles sur les denrées alimentaires.

Après maintes investigations, l'entreprise spécialisée mandatée à cet effet a constaté un défaut permanent sur les deux câbles alimentant ces tableaux électriques, sans pouvoir localiser l'endroit exact de cette altération.

L'origine de cette panne est vraisemblablement liée aux travaux de mise en place du M2, exécutés à proximité immédiate de la place de la Riponne.

De l'avis des spécialistes, la réalimentation des deux tableaux défectueux nécessite la pose de deux nouveaux câbles, depuis un tableau de comptage, situé au bas de l'escalier principal du Palais de Rumine.

Si les travaux d'installations électriques sont à réaliser par l'entreprise spécialisée évoquée ci-dessus, ceux de fouilles ainsi que de dépavage et de repavage, nécessaires à la pose des câbles, peuvent être exécutés par le personnel des services des parcs et promenades, ainsi que des routes et de la mobilité. A noter que, sur une partie du tracé, un tube existant pourra être exploité pour le tirage des câbles.

L'exécution de ces travaux s'avère urgente, dès lors que la solution de dépannage, mise en œuvre pour parer au plus pressé, génère régulièrement des coupures d'alimentation. Dans ces circonstances, l'octroi d'un crédit supplémentaire se révèle indispensable.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
2200.318	Autres prestations de tiers	fr. 1'000.-	fr. -.-	fr. 10'000.-

Le 23 juin 2005, la Municipalité, sur la base de la synthèse CAMAC du 20 mai 2005 comprenant les différentes autorisations spéciales délivrées par les services cantonaux, a décidé d'écarter les oppositions formulées au terme de la mise à l'enquête publique, d'autoriser l'aménagement d'une terrasse au bénéfice du café-restaurant "The Great Escape", place de la Madeleine 18, d'abaisser à 90 dB(A) Leq 60 minutes l'intensité sonore de la diffusion de musique, précédemment fixée à 93 dB(A), et de modifier dans ce sens l'autorisation communale de diffusion de musique.

Ces décisions ont motivé le dépôt de plusieurs recours au Tribunal administratif, tant de la part des exploitants de l'établissement que des opposants écartés.

Il s'agit d'une procédure complexe, dont le contenu nécessite de défendre plusieurs aspects juridiques, exigeant certaines recherches, voire connaissances, assez pointues.

D'entente avec le chef du service juridique, il a été estimé qu'il était nécessaire de s'adjoindre les services d'un avocat pour défendre cette affaire.

Les montants inscrits au budget du service de la police du commerce pour l'année en cours ne permettant pas de supporter cette dépense, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

### 2201 Inhumations et incinérations

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
2201.301	Traitements	fr. 1'552'300.-	fr. 22'100.-	<b>fr. 23'300.-</b>
2201.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 93'600.-	fr. 1'400.-	<b>fr. 1'500.-</b>
2201.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 191'100.-	fr. 1'900.-	<b>fr. 3'200.-</b>

Le bureau de l'Office des inhumations-incinérations est chargé de gérer l'administration des décès sur le territoire communal. Il est composé de cinq personnes ayant un taux d'activité de 100 %.

Une nouvelle application informatique de gestion des décès, développée par le personnel spécialisé du Service d'organisation et d'informatique (SOI), n'a pas pu, comme initialement prévu, être mise en œuvre à fin juin 2005. Or, cette date avait été, pour ce motif, retenue dans le cadre de "Prestations 2004", pour supprimer un poste de secrétaire au bureau des décès. Il a donc fallu, compte tenu du nouveau délai nécessaire au SOI et avec l'accord de la directrice de la sécurité publique, prolonger de trois mois l'activité de la personne dont le poste a été supprimé.

Les montants inscrits au budget du Service de la police du commerce pour l'année en cours ne permettant pas de supporter les charges salariales et sociales imprévues, induites par cette mesure urgente et incontournable, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
2201.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 4'500.-	fr. -.-	<b>fr. 10'000.-</b>

Une infiltration d'eau, provenant de la cour du centre funéraire de Montoie (CFM), a entièrement détruit l'agencement de cuisine du réfectoire se trouvant au sous-sol, ainsi que les casiers du personnel. Pour remédier à cette situation, il convient, dans un premier temps, de procéder à la réparation de l'étanchéité de la cour et, dans un deuxième temps, de remplacer le mobilier détruit. Ces opérations doivent se dérouler dans les meilleurs délais, dès lors que le réfectoire est utilisé tous les jours par le personnel pour le repas de midi, en raison de la pratique d'un horaire irrégulier, exigé par les besoins du service (cérémonies funèbres).

Cela étant, si les frais de remise en état de l'étanchéité de la cour sont entièrement couverts par l'assurance de la Ville, il n'en va pas de même des coûts de remplacement de l'agencement du réfectoire. En effet, celui-ci date de 1972, époque de l'édification du CFM, et se trouve être trop vétuste pour espérer une participation de l'assureur. De fait, le mobilier ne devrait pas excéder 25 ans d'âge, car, au-delà, sa valeur est réduite à néant. Toutefois, les travaux de démontage et d'évacuation des anciens équipements, ceux de pose d'un nouvel agencement, ainsi que ceux de remise en état du faux plafond seront, quant à eux, pris en charge par

l'assureur. Pour ce qui concerne l'évier, ainsi que les appareils (frigo, plan de cuisson), ceux-ci pourront être réintégrés dans le nouvel ameublement.

Les montants inscrits au budget du Service de la police du commerce pour l'année en cours ne permettant pas de supporter les frais d'acquisition du nouveau mobilier du réfectoire du CFM, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

## 240 Corps de police

### 2400 Corps de police

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
2400.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 40'000.-	fr. -.-	fr. 79'000.-

Deux agents de la Police municipale de Pully sont entrés en fonction au Corps de police de Lausanne, respectivement les 1<sup>er</sup> août et 1<sup>er</sup> septembre 2005.

Conformément aux conditions fixées par l'article 16 de la Convention du 27 octobre 1989 relative à l'Ecole des polices municipales vaudoises (EPMV), la Ville doit rembourser à la commune de Pully les frais de formation des intéressés, au prorata du temps non écoulé sur la période de cinq ans suivant immédiatement la fin de leur formation. Cette dernière s'étant achevée à fin 2002 et son coût global s'élevant respectivement à fr. 83'198.40 et fr. 82'572.55, la somme à verser à la commune de Pully se monte à fr. 78'746.25, soit fr. 40'212.60 et fr. 38'533.65, représentant respectivement les 29/60<sup>èmes</sup> et 28/60<sup>èmes</sup> du montant total de dite formation.

Ces transferts n'étant pas prévisibles au moment de l'élaboration du budget pour l'année en cours, aucun montant n'a été inscrit à cet effet. Il s'ensuit qu'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

Cela étant, il convient de relever que, le 15 avril 2005, la Ville a encaissé la somme de fr. 28'500.-, versée par la commune de Renens, pour le transfert, au sein de son Corps de police, d'un agent lausannois, alors qu'à fin 2005, un autre agent lausannois sera transféré à la police de Lutry, opération qui impliquera, pour cette commune, de s'acquitter auprès de la Ville d'un montant de fr. 52'000.-.

### 3 CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S					TOTAL PAR NATURE	
		3202 Vignobles	3302 Immeubles du patrimoine administratif	3600 Service de la culture	3700 Bibliothèque municipale	3800 Service des sports		
CHARGES PAR NATURE	301	Traitements		32'000	40'600	54'500		127'100
	303	Cotisations aux assurances sociales		2'000	2'500	3'100		7'600
	304	Cotisations à la caisse de pensions		3'000	500	600		4'100
	310	Imprimés et fournitures de bureau			36'500			36'500
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations			15'800			15'800
	314	Entretien des biens immobiliers	33'700	98'000			87'000	218'700
	317	Déplacements, débours, dédommagements			5'000			5'000
	318	Autres prestations de tiers			22'000			22'000
	319	Impôts, taxes et frais divers			105'800			105'800
	365	Subventions à des institutions			64'900			64'900
	<b>TOTAL CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE</b>		<b>33'700</b>	<b>135'000</b>	<b>293'600</b>	<b>58'200</b>	<b>87'000</b>	<b>607'500</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>				137'500			137'500	
Page du préavis		page 10	page 10	page 12	page 15	page 16		

**320 Service des forêts, domaines et vignobles***3202 Vignobles*

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
3202.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 160'000.-	fr. -.-	fr. 33'700.-

Les bâtiments des Clos des Abbayes, Clos des Moines et Burignon ont été endommagés par les intempéries du 18 juillet dernier. L'estimation des coûts des travaux pour la remise en état desdits domaines s'élève à 33'700 francs et se répartit comme suit :

Clos des Abbayes

- Vitrierie, peinture, couverture et menuiserie fr. 12'270.-

Clos des Moines

- Vitraux, vitrierie, couverture, menuiserie et électricité fr. 16'630.-

Burignon

- Vitrierie et couverture fr. 4'800.-

Ces dépenses devraient être partiellement compensées par un versement de l'ECA (rubrique 3202.439).

**330 Service immobilier***3302 Immeubles du patrimoine administratif*

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
3302.301	Traitements	fr. 1'853'800.-	fr. 27'200.-	fr. 32'000.-
3302.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 101'600.-	fr. 1'600.-	fr. 2'000.-
3302.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 160'200.-	fr. 2'000.-	fr. 3'000.-

La section des bâtiments administratifs est tout particulièrement chargée d'entretenir et de rénover le patrimoine administratif (locaux de l'administration, musées, théâtres, jeunesse et loisirs, etc.). Ces derniers temps, les bureaux ont été fermés à plusieurs reprises faute de collaborateurs. Les raisons sont multiples et se résument comme suit :

Responsable de section – adjointe au chef de service (1 EPT)

Après un accident au printemps 2004, l'intéressée a été absente puis a bénéficié d'un congé maternité. En février 2005, elle a subi une nouvelle opération et, après une longue absence et une reprise de son activité à temps partiel, elle sera à nouveau hospitalisée le 1<sup>er</sup> juin pour une durée indéterminée.

3 gérants techniques (3 EPT)

Un gérant a subi une importante intervention chirurgicale au début du mois d'avril écoulé et est absent pour une durée encore indéterminée. Quant aux deux autres gérants, ils ont été hospitalisés récemment pour maladie et travaillent à temps partiel ou sont dans l'attente de résultats médicaux pouvant entraîner une nouvelle hospitalisation.

Secrétaire de la section (0.8 EPT)

Elle est transférée au 1<sup>er</sup> juin au service de la culture et sa remplaçante, qui débute ces jours, découvre le métier.

En conséquence, l'engagement d'une personne auxiliaire au bénéfice d'une formation de gérant d'immeuble, pour une durée approximative de six mois, s'avère indispensable afin de compenser partiellement les absences des titulaires et de prendre en charge les affaires urgentes en suspens.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
3302.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 2'200'000.-	fr. 40'000.-	<b>98'000.-</b>

Immeuble administratif - Chauderon 4 - Climatisation des bureaux 7<sup>ème</sup> Est : fr. 42'000.-

Les importants problèmes climatiques que rencontrent les usagers de l'immeuble de Chauderon 4, en particulier les occupants du 7<sup>ème</sup> étage, exigent une intervention urgente afin d'améliorer la température des locaux. Cette urgence est confirmée par le rapport de l'ingénieur de sécurité et de santé au travail. Les utilisateurs sont en effet régulièrement soumis à des excès qui peuvent nuire gravement à leur santé.

En 2003 déjà, lors de l'acquisition de ce bâtiment par la Ville de Lausanne, le problème de climatisation des bureaux avait été signalé. Le crédit cadre actuellement en consultation auprès du conseil communal prévoit des travaux sur les installations techniques.

La Municipalité a décidé d'installer de nouveaux éjecto-convecteurs sur l'ensemble du 7<sup>ème</sup> étage, soit 30 appareils, qui permettront d'augmenter la capacité de froid et d'assurer une température conforme à l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail, article 16 "climat des locaux". Ces travaux s'inscrivent dans l'intervention générale prévue par le crédit cadre et consistent en une première étape. Ils ont été préférés à la pose de climatiseurs mobiles d'appoint, qui aurait nécessité des percements en façade pour l'évacuation des eaux de condensation, encombré des bureaux de dimension modeste et généré une dépense pour un seul été.

Le montant de cette opération est estimé à fr. 42'000.-, soit :

1.	CFC 112.0 – Démolition-évacuation	fr.	3'000.-
2.	CFC 154.0 – Adaptation	fr.	3'000.-
3.	CFC 230.0 – Installations électriques	fr.	3'000.-
4.	CFC 240.0 – Installations CVC	fr.	24'000.-
5.	CFC 270.0 – Menuiserie	fr.	3'000.-
6.	CFC 290.0 – Honoraires ing. CVS MCR	fr.	6'000.-

Opéra de Lausanne - Théâtre 12 - Révision du bloc puissance de l'éclairage de scène : fr. 29'000.-

Le 15 juin dernier, après dix minutes, la représentation de "Carmen" a été interrompue par une importante panne du système de commande des circuits électriques de la lumière scénique, causée par une détérioration du bloc puissance. Le spectacle a pu être repris dans des conditions d'éclairage de fortune (lumière fixe).

La réparation de cette installation est indispensable au fonctionnement de l'Opéra et doit être entreprise au plus vite. Il s'agit du remplacement du réseau de commande en bas voltage détruit par la combustion d'un des circuits électriques enfichables.

Le montant de cette opération est estimé à fr. 29'000.-.

Centre de vie enfantine La Chenille - Cour 16 - Remplacement de la chaudière : fr. 27'000.-

Suite à l'intervention de l'installateur de chauffage pour la réparation de la chaudière à gaz, il a été constaté que :

- la chaudière, datant de 1984, n'est plus conforme aux prescriptions actuelles,
- la régulation de température de la chaudière et sa commande sont défectueuses et ne peuvent être réparées vu la vétusté du matériel,
- la production d'eau chaude n'est pas suffisante. Un chauffe-eau de 200 litres ne correspond pas à la demande en eau chaude d'un centre de vie enfantine. Il est nécessaire de le remplacer par un nouveau d'une contenance de 400 litres.

Cette situation nécessite l'assainissement complet de l'installation. Ces travaux, entrepris en accord avec le service du gaz et du chauffage à distance, doivent être effectués cet automne au plus tard afin d'assurer la prochaine saison de chauffe.

Le montant de cette opération (sur devis d'entreprises) est estimé à fr. 27'000.-, soit :

- |   |     |          |
|---|-----|----------|
| 1. CFC 240.0 – Installation de chauffage                            | fr. | 23'000.- |
| 2. CFC 230.0 – Installations électriques, raccordements électriques | fr. | 4'000.-  |

### 3600 Service de la culture

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
3600.301	Traitements	fr. 4'215'600.-	fr. 58'800.-	<b>fr. 40'600.-</b>
3600.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 255'800.-	fr. 3'600.-	<b>fr. 2'500.-</b>
3600.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 490'800.-	fr. 6'400.-	<b>fr. 500.-</b>

Mudac : fr. 6'400.-

La directrice du Mudac ayant subi une opération entraînant un arrêt de travail de deux mois, une auxiliaire à 50 % a été engagée pour assurer le bon fonctionnement du musée et la préparation des expositions prévues.

Collection de l'art brut : fr. 29'700.-

Au vu de la valeur des œuvres présentées lors de l'exposition *Dubuffet et l'Art Brut* (près de 24 millions de francs), des auxiliaires de surveillance supplémentaires ont dû être engagés afin de renforcer le gardiennage.

Musée romain de Lausanne-Vidy : fr. 7'500.-

Une des deux secrétaires du musée (0.5 EPT) est en congé maternité depuis le début du mois d'août. Elle est remplacée par sa collègue dont le taux d'activité a été augmenté provisoirement de 75 à 95 %.

	Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
--	--------	---	---------------

3600.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr.	445'000.-	fr.	-.-	<b>fr.</b>	<b>36'500.-</b>
----------	-----------------------------------	-----	-----------	-----	-----	------------	-----------------

Musée historique : fr. 28'500.-

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais de catalogue, matériel publicitaire et annonces presse des expositions *Germaine Martin, photographies (1892-1971)* et *Peindre l'Italie*, ainsi que pour "La Nuit des Musées 2005".

*Montant entièrement compensé par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439.*

Collection de l'art brut : fr. 8'000.-

Ce montant est destiné à la promotion de l'exposition *Le Royaume de Nek Chand* par le biais d'affiches au format mondial à Genève, Berne et Bâle, ainsi qu'à l'impression des cartons d'invitation pour l'exposition *Bestioles*.

*Montant entièrement compensé par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439.*

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
3600.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr.	132'000.-	fr. -.- <b>fr. 15'800.-</b>

Collection de l'art brut : fr. 3'000.-

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais engendrés par l'encadrement et la préparation d'œuvres prêtées par la Collection de l'art brut au Museum Kunst Palast de Düsseldorf.

*Montant entièrement compensé par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439.*

Terminaux pour encaissements par cartes de crédit et de débit : fr. 12'800.-

En date du 1<sup>er</sup> avril 2004, la Municipalité a accepté un crédit supplémentaire pour l'acquisition de terminaux pour encaissements par cartes de crédit et de débit en faveur des musées communaux. Or, l'introduction d'une nouvelle génération de cartes de crédit en a retardé l'achat. A l'heure actuelle, cette nouvelle technologie est opérationnelle avec les critères nécessaires pour la connexion sur le réseau RECOLTE, les tests ayant été effectués par le Service d'organisation et d'informatique.

Cet achat devrait être rapidement amorti par une augmentation des ventes réalisées.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
3600.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr.	27'000.-	fr. -.- <b>fr. 5'000.-</b>

Collection de l'art brut : fr. 5'000.-

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais de déplacements à Chandigarh et à Paris pour l'exposition *Le Royaume de Nek Chand*.

*Montant entièrement compensé par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439.*

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
--	--	---------------	--	----------------------

3600.318	Autres prestations de tiers	fr.	335'000.-	fr.	-.-	<b>fr.</b>	<b>22'000.-</b>
----------	-----------------------------	-----	-----------	-----	-----	------------	-----------------

Musée historique : fr. 17'000.-

Ce montant est destiné à couvrir les frais d'honoraires des intervenants (animations, conférences) pour l'exposition *Germaine Martin, photographies (1892-1971)* ainsi que pour "La Nuit des Musées 2005".

*Montant entièrement compensé par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439.*

Collection de l'art brut : fr. 5'000.-

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais de mandats pour la restauration des œuvres de Nek Chand et la traduction du site Internet en anglais.

*Montant entièrement compensé par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439.*

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>	
3600.319	Impôts, taxes et frais divers	fr.	380'000.-	fr. -.-	<b>fr. 105'800.-</b>

Collection de l'art brut : fr. 34'800.-

L'exposition *Dubuffet & l'Art Brut* a ouvert ses portes au public le 22 juin dernier à la Collection de l'art brut. La valeur des œuvres présentées s'élève à près de 24 millions de francs et engendre des frais d'assurance supérieurs à ceux d'une exposition ordinaire, soit un montant de fr. 34'800.-.

Ladite exposition n'ayant été finalisée qu'à la fin de l'année 2004 vu les difficultés rencontrées lors de sa préparation, le Service juridique (assurances choses) n'a pas pu intégrer cet élément lors de l'élaboration du budget 2005.

Compte tenu de la valeur des œuvres exposées et son caractère exceptionnel, les frais d'assurance sont pris en charge par le Service de la culture et font l'objet de la présente demande de crédit supplémentaire.

Mudac : fr. 31'000.-

Ce montant est destiné à couvrir partiellement certains frais pour les expositions *Danese* et *Simply Droog* (transports, montage, déplacements, vernissage).

*Montant entièrement compensé par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439.*

Collection de l'art brut : fr. 40'000.-

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais de transports des expositions *Dubuffet et l'Art Brut* et *Le Royaume de Nek Chand*.

*Montant entièrement compensé par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439.*

	<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
--	---------------	--	----------------------

3600.365	Subventions à des institutions	fr. 26'999'500.-	fr. 15'000.-	<b>fr. 64'900.-</b>
----------	--------------------------------	------------------	--------------	---------------------

Théâtre de Vidy : fr. 14'900.-

Suite aux plaintes de plus en plus nombreuses des spectateurs au sujet de l'inconfort des sièges de la "salle de répétition" du Théâtre de Vidy, la Municipalité a décidé de remplacer ces sièges avant le début de la saison 2005-2006. Comme il s'agit de mobilier, appartenant en fait au Théâtre de Vidy, il est nécessaire d'augmenter la subvention accordée à la Fondation du Théâtre dramatique.

Ballet Béjart Lausanne : fr. 50'000.-

Depuis l'arrivée à Lausanne de Maurice Béjart en 1987, les grandes créations du Ballet Béjart Lausanne sont financées, hors budget de fonctionnement, par des commandes de villes, régions, institutions ou manifestations (par exemple : "1789... et Nous" par le Comité du Bicentenaire de la Révolution française à Paris, "Des Ring um den Ring" par le Deutsche Oper de Berlin, ou encore "Lumière" par le Conseil général du Rhône).

Maurice Béjart a souhaité que la prochaine création mondiale du Ballet Béjart Lausanne : "Zarathoustra – le chant de la danse", prévue en décembre 2005, ait lieu à Lausanne au Théâtre de Beaulieu. Une recherche active pour la financer est effectuée actuellement par le Conseil de fondation.

Les frais de la création se montent à fr. 400'000.- environ (non compris le salaire des danseurs et des techniciens ainsi que l'exploitation du spectacle au Théâtre de Beaulieu). Une participation de fr. 50'000.- aux frais de création est souhaitée de la part de la Ville.

### **3700 Bibliothèque municipale**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
3700.301	Traitements	fr. 3'366'500.-	fr. 50'000.-	<b>fr. 54'500.-</b>
3700.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 206'900.-	fr. 3'100.-	<b>fr. 3'100.-</b>
3700.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 414'000.-	fr. 4'100.-	<b>fr. 600.-</b>

Congés maternité

Deux collaboratrices de la bibliothèque sont au bénéfice d'un congé maternité, l'une à Chauderon (0.3 EPT) et l'autre à la succursale de Montriond (0.5 EPT). Afin d'assurer correctement le service au public, l'engagement d'un auxiliaire à 80 % est indispensable durant toute la période des congés maternité, dont l'un est prolongé d'un congé non payé.

Absence de longue durée à Entre-Bois

Une bibliothécaire de la succursale d'Entre-Bois (0.606 EPT) est au bénéfice d'un arrêt maladie de longue durée. Afin d'assurer correctement le service au public, un auxiliaire a été engagé pour toute la durée d'inactivité de la titulaire.

Absence de longue durée à la bibliothèque municipale jeunesse (BJM)

Atteinte d'une grave maladie, une collaboratrice de la BJM (0.73 EPT) est absente depuis la mi-juin, ce qui a entraîné l'engagement d'un remplaçant durant la période d'inactivité de la titulaire. Cette dernière n'étant autorisée à reprendre le travail que quelques heures le matin - en dehors des heures d'ouverture au public – il est nécessaire de prolonger l'engagement de son remplaçant.

**3800 Service des sports**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
3800.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 1'075'000.-	fr. -.-	<b>fr. 87'000.-</b>

Au cours des travaux entrepris suite à une fuite sur la conduite de refoulement amenant les eaux usées de la station de filtration de la piscine de Bellerive à l'avenue de Rhodanie, l'entreprise mandatée a fait part d'un état avancé de vétusté de la conduite d'introduction de gaz dans le bâtiment (section 1964). Cette dernière étant masquée par la conduite de refoulement des eaux usées, ce constat ne pouvait être effectué visuellement.

Consulté, le Service gaz et chauffage à distance a également constaté que la conduite d'introduction de gaz, en raison de plusieurs fuites, ne permettait plus une alimentation adéquate des locaux mis à disposition du Service des parcs et promenades ainsi que ceux des clubs de boules, locataires du bâtiment de la piscine de Bellerive. Dès lors, pour des raisons évidentes de sécurité, il s'est avéré indispensable de faire procéder aux travaux suivants, non prévus au budget de fonctionnement 2005 :

- changement de la conduite d'alimentation générale du bâtiment
- changement de l'introduction gaz pour la production d'eau chaude des vestiaires
- changement de l'introduction gaz pour la production d'eau chaude et du chauffage des locaux du Service des parcs et promenades
- changement de l'introduction gaz pour la production d'eau chaude et chauffage des locaux des clubs de boules
- creuses, évacuation et remblayage des fouilles.

#### 4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE	
		4100 Service du cadastre	4201 Service des routes et de la mobilité	4601 Gestion des déchets	4700 Eauservice Lausanne		
CHARGES PAR NATURE	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations		27'000		385'200	412'200
	313	Marchandises		220'000	140'000		360'000
	314	Entretien des biens immobiliers		70'000			70'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations		84'000			84'000
	318	Autres prestations de tiers	40'000			25'000	65'000
<b>TOTAL TRAVAUX</b>		<b>40'000</b>	<b>401'000</b>	<b>140'000</b>	<b>410'200</b>	<b>991'200</b>	
<i>TOTAL DES RECETTES</i>							
Page du préavis		page 17	page 18	page 20	page 21		

#### 4100 Service du cadastre

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4100.318	Autres prestations de tiers	fr. 34'000.-	fr. -.-	fr. 40'000.-

#### Plan de ville et guichet cartographique d'informations techniques sur internet

Les services du cadastre et de l'information ont étudié en collaboration avec une société située dans le Parc scientifique du campus de l'EPFL la mise en place de deux plates-formes présentées ci-après, dans le même environnement que celui du guichet cartographique intranet de la Commune:

- Un plan de ville interactif grand public couvrant l'agglomération lausannoise, basé sur une application performante avec des géodonnées de base actualisées et adaptées à ce type de consultation. Cet environnement remplacera la solution actuelle.
- Un guichet cartographique d'informations techniques sur la Commune de Lausanne avec différents thèmes (cadastre, aménagement du territoire, environnement, mobilité, chantiers, etc.) semblable à celui qui est disponible sur intranet. Cette nouvelle plate-forme permettra aux services de l'administration de publier leurs informations géographiques ayant un caractère public.

La mise en œuvre de ces deux environnements "open source" sera soutenue par cette société. Le plan de la Ville interactif sera placé sous la responsabilité du service de l'information, alors que le guichet d'informations techniques, ainsi que l'environnement informatique correspondant seront assurés par le service du cadastre.

Cette société offre les infrastructures adaptées à une telle solution. En effet, par sa situation, elle bénéficie de très hautes performances du réseau de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (réseau SWITCH de 100 Mbps).

#### 4201 Service des routes et de la mobilité

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4201.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 278'000.-	fr. -.-	fr. 27'000.-

##### Division ateliers et magasins de la Ville (AMV)

La constante évolution de la technologie, notamment avec l'introduction de nombreux composants électroniques dans les organes mécaniques et électriques, rend de plus en plus compliqué la recherche de pannes survenant sur les véhicules dont nous assurons l'entretien, prolongeant ainsi souvent les temps d'immobilisation, avec toutes les nuisances qui en découlent en terme de planification et d'organisation des missions de nettoyage et de transports notamment.

Pour résoudre rapidement ces difficultés et permettre au personnel de l'unité "Garages" de mener à bien sa mission, il devient nécessaire de l'équiper d'un appareil d'auto diagnostique multimarque, pour poids lourds, avec son PC portable et les logiciels qui le complètent.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4201.313	Marchandises	fr. 2'300'000.-	fr. 210'000.-	fr. 220'000.-

Entretien du parc automobile : fr. 150'000.-

La vétusté du parc automobile du service et un retard dans le remplacement de certains véhicules indispensables au bon déroulement des missions du service engendrent un accroissement régulier des interventions, souvent importantes et onéreuses, par nos ateliers de mécanique et de carrosserie pour maintenir ces véhicules et engins en état de marche.

A fin août, près de 90 % du montant affecté à l'achat de pièces détachées ont été dépensés.

WC public d'Entre-Bois : fr. 70'000.-

L'édicule public jouxtant le collège d'Entrebois a été provisoirement fermé au public pendant la construction du nouvel établissement et mis à disposition des entreprises adjudicatrices. Déjà dans un état de délabrement général, ils ont été restitués dans un état tel que la question même de leur maintien a été évoquée en regard des investissements à consentir. Aujourd'hui, tenant compte d'un besoin avéré dans un quartier d'habitation dense, prenant également en considération la proximité d'un établissement scolaire et d'un parc, il faut admettre que cet édicule doit être rénové et rouvert aux usagers dans les plus brefs délais.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
4201.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 1'650'000.-	fr. --	<b>fr. 70'000.-</b>

Interventions urgentes : fr. 50'000.-

Le personnel de nos secteurs de voirie et, depuis 2004, l'unité "travaux" sont intervenus pour procéder à un entretien préventif de première urgence. A l'heure actuelle, les cas où la superstructure de la chaussée montre des défaillances de portance flagrantes sont d'une telle gravité que, par manque de moyens, nous ne pouvons pas les traiter. Il devient dès lors indispensable de faire appel à des entreprises spécialisées dans les travaux de génie civil.

Lors de la campagne d'entretien 2005, nous avons dû consacrer plus de 15 % de notre budget à des réparations localisées urgentes sur le réseau routier principal, notamment sur les avenues de la Gare, de Beaulieu, de William-Fraisse, du Mont-d'Or et du Vieux-Moulin. Néanmoins, un constat de la situation actuelle fait encore ressortir plus de vingt sites qui nécessitent une intervention de première urgence, représentant une surface cumulée de 2800 m<sup>2</sup> et un coût des travaux devisé à fr. 300'000.-; dépense qui ne peut être prise en charge par le budget de fonctionnement ordinaire alloué pour la campagne de réfection annuelle. Dès lors, une partie de ces interventions, à hauteur de quelque fr. 250'000.-, sera imputée sur le crédit-cadre annuel, normalement réservé aux nouveaux aménagements urbains, le solde devant être couvert par le biais du présent crédit supplémentaire.

AMV : fr. 10'000.-

La porte de l'atelier de préfabrication a été endommagée lors d'une manœuvre d'un de nos camions dans la cour des AMV. S'agissant d'un dommage à nos propres installations, les frais de remise en état ne sont pas pris en charge par l'assurance RC du véhicule. Les disponibilités budgétaires ne permettant pas de couvrir les imprévus, telle cette dépense.

Fontaine de la Palud : fr. 10'000.-

La fontaine de la Palud a récemment fait l'objet d'importantes déprédations nécessitant une intervention rapide avant la mauvaise saison. Sa remise en état, effectuée en collaboration avec le service des monuments historiques de l'Etat, est planifiée et des offres ont été demandées aux artisans.

Les disponibilités sur ce compte n'autorisant pas une telle dépense, l'octroi d'un crédit supplémentaire est nécessaire.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
4201.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 895'000.-	fr. --	<b>fr. 84'000.-</b>

Division Ateliers et magasins de la Ville (AMV) : fr. 64'000.-

La cisaille de l'atelier de carrosserie des AMV, déjà fort ancienne, a subi une importante avarie. Cette machine, qui permet le découpage des tôles nécessaires à la remise en état de véhicules de plusieurs services, est également utilisée par les artisans d'autres ateliers communaux qui ne disposent pas d'un équipement

comparable. Sa remise en état immédiate a été nécessaire bien qu'aucun montant n'était prévu dans le budget de fonctionnement (fr. 10'000.-).

A la suite d'un retard de livraison et de facturation, le remplacement, à fin 2004, de deux pompes à haute pression dans les chambres de lavage n'a pas pu être comptabilisé sur l'exercice passé. Le montant prévu sous "achats spéciaux 2004" n'a donc pas été utilisé et la facture a dû être portée en dépense sur l'exercice 2005 alors qu'aucun montant n'était réservé à cet effet (fr. 14'000.-).

Après seize années d'exploitation, les AMV subissent le vieillissement de leurs installations parmi lesquelles onze tableaux électriques munis d'automates "Microtol". Aujourd'hui, ces tableaux doivent subir une programmation permettant leur lecture et leur modification depuis un PC. Selon le fournisseur, cette conversion n'est encore possible que quelques mois encore en Suisse. Ce délai passé, ils devront être envoyés en Allemagne pour être reprogrammés, avec le surcoût que cela représentera. En outre, un certain nombre de cartes électroniques doivent également être changées sur les automates et nous devons reconstituer une réserve de cartes "mère" et de cartes "système" pour permettre la remise en route immédiate des installations en cas de panne (fr. 25'000.-).

Le bâtiment "A" des AMV (garage véhicules) est équipé de douze blocs d'aérochauffeurs dont la fonction est de pulser l'air à l'intérieur des locaux puis d'en extraire l'air vicié. Les filtres qui équipent ces installations sont saturés et doivent être remplacés. Ces pièces n'existant plus dans le commerce, elles devraient être spécialement fabriquées. En outre, lors de la construction des AMV, les concepteurs n'avaient pas prévu qu'elles soient démontables. Pour résoudre cette problématique, et respecter les règlements en matière de sécurité et de santé au travail, l'entreprise chargée de la maintenance de ces installations propose de transformer les filtres existants pour les rendre amovibles et de les remonter après leur nettoyage. Les premiers essais sur un des aérochauffeurs se sont révélés parfaitement concluants (fr. 15'000.-).

Division Mobilité : fr. 20'000.-

La signalisation lumineuse située au sud du Pont Chauderon est tombée en panne, une dizaine de plaques électroniques ayant été grillées par une surtension soudaine. Une remise en état a été entreprise immédiatement et des recherches sont en cours pour identifier la cause d'un dysfonctionnement jusqu'ici inconnu sur nos installations lumineuses.

#### **460 Service d'assainissement**

##### *4601 Gestion des déchets*

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
4601.313	Marchandises	fr. 995'000.-	fr. -.-	<b>fr. 140'000.-</b>

##### Ramassage des ordures (CROM) - Achats destinés à la revente

La vente et l'achat du sable de verre n'ont pas été prévus sous un poste budgétaire car ce sable aurait dû être vendu directement.

A ce jour, nous avons acheté pour un montant de fr. 110'000.- de sable de verre, compensé par une recette supérieure au compte 4601.435 (ventes).

#### **4700 Eauservice Lausanne**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
4700.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'815'000.-	fr. -.-	<b>fr. 385'200.-</b>

Usine de production de Lutry : fr. 356'200.-

Suite au remplacement de 274 modules d'ultrafiltration, sous garantie, dans le site de l'usine de production de Lutry, une participation de eauservice a été négociée par le fournisseur, compte tenu de l'amélioration de la durée de vie de ces nouveaux modules (15 ans au lieu de 5 ans).

Sachant que ces modules ont fonctionné à satisfaction du service pendant 3 ans, la participation financière a été calculée selon le rapport de 3/15 soit 20% du coût total, ce qui représente un montant de fr. 356'200.-.

Ce montant n'a pas été prévu au budget car la négociation n'était pas finalisée lors de son établissement.

Station de Crissier : fr. 29'000.-

La station de Crissier est équipée d'un débitmètre d'entrée – sortie zone de pression Crissier. Cet appareil a deux fonctions principales:

- il sert à la conduite et à l'exploitation de la station de Crissier,
- il gère la surveillance de tous les événements anormaux comme par exemple les surconsommations et aide à la détection de fuites et d'anomalies.

Cet appareil est tombé en panne. Il n'est plus réparable et est donc définitivement hors d'usage. Un changement de débitmètre doit être envisagé au plus vite afin de pouvoir assurer correctement et en tous temps les deux fonctions mentionnées ci-dessus. Actuellement, ces deux prestations ne sont que très partiellement assurées.

Le coût total de remplacement de ce débitmètre s'élève à fr. 36'000.-. Ce montant se compose d'environ fr. 29'000.- de fournitures et de fr. 7'000.- de main d'œuvre.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
4700.318	Autres prestations de tiers	fr. 1'075'000.-	fr. -.-	<b>fr. 25'000.-</b>

En 2005, eauservice réalise un mandat de prestations pour le compte d'un distributeur d'eau vaudois. Ce mandat, accepté par la Municipalité, apportera des recettes supplémentaires pour un montant de fr.145'000.-. Cependant, certaines tâches qui auraient été effectuées en interne devront être confiées à l'extérieur.

C'est pourquoi, lors de l'acceptation de ce mandat, eauservice a demandé de pouvoir augmenter le budget de fr. 25'000.-.

## 5. ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S						TOTAL PAR NATURE
		5001 Activités musicales, théâtrales et autres	5500 Service dentaire	5611 Accueil pour enfants en milieu scolaire	5612 Accueil vacances	5800 Ecoles primaires et secondaires	5900 Centres de vie enfantine communaux	
CHARGES PAR NATURE	310	Imprimés et fournitures de bureau					10'000	10'000
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations		79'500				79'500
	314	Entretien des biens immobiliers			6'000		91'000	97'000
	317	Déplacements, débours, dédommagements			8'300		5'000	13'300
	318	Autres prestations de tiers		34'000		28'500		62'500
	319	Impôts, taxes et frais divers	40'000					40'000
	<b>TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION</b>		<b>40'000</b>	<b>113'500</b>	<b>14'300</b>	<b>28'500</b>	<b>91'000</b>	<b>15'000</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>								
Page du préavis		page 22	page 23	page 24	page 24	page 25	page 25	

### 500 Secrétariat général

#### 5001 Activités musicales, théâtrales et autres

	Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5001.319   Impôts, taxes et frais divers	fr. -.-	fr. -.-	fr. 40'000.-

Dans sa séance du 17 mars 2005, la Municipalité a approuvé la création d'une Fondation du Petit Théâtre de Lausanne, destinée à remplacer l'Association du Centre théâtral pour l'enfance et la jeunesse, dissoute le 3 février 2005.

Les statuts de la nouvelle Fondation prévoient notamment le versement de fr. 40'000.- représentant la contribution de la Ville de Lausanne au capital de la Fondation.

**5500 Service dentaire**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5500.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 13'000.-	fr. --	fr. 79'500.-

Prévisions budgétaires : remplacement des 8 stérilisateur du Service composés de l'autoclave de "type B", thermo soudeuse pour sachets stériles, et imprimante pour impression de bande témoin.

L'ordonnance sur la prévention de la maladie de Creutzfeldt-Jakob lors des interventions médico-chirurgicales (OMCJ) du 20 novembre 2002 réglemente le traitement des instruments après des interventions médico-chirurgicales et vise à réduire le risque de transmission de toutes les formes de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (MCJ).

Selon l'art. 2 décontamination, désinfection et stérilisation; les hôpitaux et les cliniques doivent, pour les dispositifs médicaux invasifs réutilisables qui doivent être utilisés à l'état stérile, en particulier les instruments chirurgicaux réutilisables, avant chaque utilisation :

- les décontaminer et les désinfecter selon l'état des connaissances scientifiques;
- les stériliser à 134° sous pression de vapeur saturée durant 18 minutes.

Selon l'art. 7, la présente ordonnance entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Mais l'art. 6 cite que les structures sanitaires (autre que les hôpitaux et les cliniques) qui ne disposent pas d'un équipement de stérilisation adéquat ont deux ans dès l'entrée en vigueur pour introduire la procédure de stérilisation citée à l'art. 2.

Le parc des stérilisateur du Service compte 8 unités au total, dont 1 récent, qui datent des années 1970. Ces stérilisateur sont du type Harvey Chemiclave et ne remplissent pas les exigences de l'ordonnance citée et utilisent des produits toxiques (formaldéhyde et méthanol). Le type "autoclave" à vapeur d'eau saturée (sans produits chimiques) serait la solution.

L'hygiène est un élément primordial dans un cabinet médico-dentaire, le Service doit rester particulièrement sensible à ses obligations envers ces jeunes patients.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5500.318	Autres prestations de tiers	fr. 15'000.-	fr. --	fr. 34'000.-

Intégration de techniques informatisées et d'appareils améliorés (Herbst) en orthodontie au Groupe de Montbenon

Le service dentaire souhaite introduire de nouvelles techniques en orthopédie dentofaciale. Il préconise deux procédés pour le redressement des dents : l'appareil Herbst pour la Phase I (orthopédique) et l'Orthocad pour la Phase II (orthodontique).

Ces appareils doivent être achetés aux Etats-Unis et payés au moment de la commande. Pour le 2<sup>ème</sup> semestre de 2005 les achats suivant ont été prévus:

Technique	Cabinet orthodontique	Nombre cas (estimés)	Coût estimé par appareil ou procédure	Total
Herbst	Rouge	20	fr. 600.--	fr. 12'000.--
Herbst	Vert et Bleu	20	fr. 600.--	fr. 12'000.--
OrthoCad	Rouge	32	fr. 280.--	fr. 8'960.--
OrthoCad	Vert et Bleu	4	fr. 280.--	fr. 1'120.--
Total				fr. 34'080.--

Ces deux procédés permettront donc d'augmenter le volume des traitements, d'où un accroissement des revenus qui apparaîtra dans les recettes de manière échelonnée selon la facturation aux parents, mais au plus tôt dès 2006.

## 561 Service de la jeunesse et des loisirs

### 5611 Accueil pour enfants en milieu scolaire

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5611.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 10'000.-	fr. -.-	fr. 6'000.-

Ce poste a fait face, déjà en début d'année, au remplacement d'un lave-vaisselle tombé en panne; ce remplacement s'est élevé à fr. 10'208.55. Diverses autres réparations imprévues ont également dû être prises en charge pour fr. 2'965.75.

Les dépenses liées aux réparations d'appareils électroménagers – lave-vaisselle, frigo – ne peuvent être reportées, ces appareils étant indispensables dans les APEMS.

5611.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr. 3'000.-	fr. -.-	fr. 8'300.-
----------	---------------------------------------	-------------	---------	-------------

Le CFC socio-éducatif est un nouvel apprentissage, dont la première volée a débuté en août 2005 et dont les cours se déroulent à la Chaux-de-Fonds. Cette disposition provoque une dépense non prévue au budget 2005, de fr. 8'320.-. En effet, il n'était pas connu au moment de l'établissement des budgets 2005, que tous les apprentis CFC socio-éducatifs romands suivraient les cours à la Chaux-de-Fonds. Le déplacement des trois apprentis à la Chaux-de-Fonds implique l'achat des abonnements généraux (fr. 7'390.-) et la prise en charge des frais de repas de midi (fr. 900.-).

### 5612 Accueil vacances

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5612.318	Autres prestations de tiers	fr. 355'000.-	fr. -.-	fr. 28'500.-

Lorsque le budget 2005 a été établi, il était basé sur la fréquentation et les effectifs des classes 2004. Or, durant 2005, il s'est avéré que les effectifs des classes ont été supérieurs (500 enfants de plus en 2005 qu'en 2004, soit un surcoût de fr. 5'400.-). Le prix des abonnements des remontées mécaniques a également connu une augmentation d'env. 10%. En outre, les conditions de neige durant l'hiver 2004-2005 ayant été optimales, il n'y a pas eu de semaines sans achat d'abonnement; ces éléments expliquent que le budget ait été entamé dans une proportion plus importante que prévu.

## 5800 Ecoles primaires et secondaires

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5800.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 2'400'000.-	fr. -.-	fr. 91'000.-

Faisant suite à la chute d'un portique couvert du collège d'Yverdon, le secteur bâtiment du service des écoles a commandé le 1<sup>er</sup> juillet 2005 à un ingénieur civil, l'analyse statique des portiques et escaliers couverts du collège des Bergières, contemporain du collège sinistré.

Cette étude a révélé une forte dégradation des structures portantes de l'escalier situé au sud de la terrasse principale. Des mesures de consolidation, par étaiyages provisoires, ont été rapidement prises, afin de permettre une investigation plus précise des travaux à entreprendre. Selon une première estimation, le coût de la réfection de cet escalier est évalué à fr. 71'000.-.

D'autre part, l'analyse des portiques confirme que si le risque d'un accident de même nature que celui d'Yverdon n'existe pas, la corrosion des structures portantes ainsi que les défauts d'étanchéité nécessite d'approfondir l'étude en pratiquant des essais de charges pour donner toute garantie de sécurité. Ce complément d'étude est évalué à fr. 20'000.-.

Compte tenu du fait que ces dépenses concernent la sécurité des usagers, il est sollicité un crédit supplémentaire 2<sup>ème</sup> série de fr. 91'000.-.

## 590 Service de la petite enfance

### 5900 Centres de vie enfantine communaux

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5900.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 20'000.-	fr. -.-	fr. 10'000.-

#### Frais relatifs aux annonces pour les mises au concours

Pour le personnel administratif de Chauderon, outre un poste de secrétaire, une nouvelle responsable du Bureau d'Information aux Parents (BIP) a été engagée. Pour ce dernier poste, plusieurs annonces ont été nécessaires.

Quant aux centres de vie enfantine, la pénurie qui sévit actuellement dans le domaine des éducateurs/trices de la petite enfance nécessite la publication d'annonces dans d'autres quotidiens romands (Fribourg, Neuchâtel ou Sion).

L'ouverture du 8<sup>ème</sup> centre de vie enfantine communal des Jardins de Prélaz et la nomination d'une nouvelle directrice au CVE de la Bourdonnette n'ont fait qu'accentuer ce phénomène.

Le surcoût lié à ces annonces supplémentaires s'élève à fr. 10'000.-.

Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
--------	---	---------------

5900.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr.	18'500.-	fr.	1'700.-	<b>fr.</b>	<b>5'000.-</b>
----------	---------------------------------------	-----	----------	-----	---------	------------	----------------

Frais pour les déplacements et les repas des 2 apprenties assistante socio-éducative (ASE)

Le service de la petite enfance accueille, en mode exploratoire, pour la volée 2005-2008, 2 apprenties ASE.

Les cours professionnels étant dispensés à la Chaux-de-Fonds, chaque apprentie a pu obtenir un abonnement général pour ses déplacements (fr. 2'200.-) et recevra une indemnité de repas de fr. 10.- par jour de cours (fr. 300.-).

## 6. SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S			TOTAL PAR NATURE	
		6000 Administration et comptabilité	6302 S S L Unités prestations	6600 Service des parcs et promenades		
CHARGES PAR NATURE	301	Traitements		265'000	265'000	
	303	Cotisations aux assurances sociales		16'400	16'400	
	304	Cotisations à la caisse de pensions		22'200	22'200	
	305	Assurance-accidents		3'800	3'800	
	310	Imprimés et fournitures de bureau	5'500		5'500	
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	7'700	14'000	21'700	
	313	Marchandises	3'000		3'000	
	314	Entretien des biens immobiliers			74'900	74'900
	317	Déplacements, débours, dédommagements	19'000		19'000	
	318	Autres prestations de tiers		5'000	7'100	12'100
	366	Aides individuelles	100'000		100'000	
	<b>TOTAL SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT</b>		<b>135'200</b>	<b>326'400</b>	<b>82'000</b>	<b>543'600</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>29'700</i>			<i>29'700</i>	
Page du préavis		page 27	page 28	page 29		

### 600 Secrétariat général

#### 6000 Administration et comptabilité

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
6000.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 4'500.-	fr. -.-	fr. 5'500.-

Mise au concours plus nombreuses que prévu lors de la préparation du budget.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
6000.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 3'700.-	fr. 7'100.-	<b>fr. 7'700.-</b>
6000.313	Marchandises	fr. 24'800.-	fr. -.-	<b>fr. 3'000.-</b>
6000.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr. 23'900.-	fr. -.-	<b>fr. 19'000.-</b>

L'espace d'hébergement pour demandeurs d'asile frappés par une décision exécutoire de non-entrée en matière (NEM) s'est ouvert en mai 2004, alors que les travaux de préparation du budget étaient en passe de s'achever à l'échelon de l'administration communale. Face aux nombreuses incertitudes caractérisant ce dispositif (nombre de personnes reçues, transfert des responsabilités à une autre instance), les chiffres inscrits au budget comportaient une importante marge d'incertitude. Les comptes reflètent notamment des décisions de l'administration cantonale qui étaient totalement inconnues au moment de l'estimation des coûts (en particulier la distribution de titres de transports)

*La totalité des coûts engendrés par le fonctionnement de l'espace d'hébergement sont facturés à l'Etat de Vaud. De ce fait, des recettes d'un montant équivalant aux crédits demandés seront enregistrées sous rubrique 6000.451, soit fr. 29'700.-.*

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
6000.366	Aides individuelles	fr. 721'700.-	fr. -.-	<b>fr. 100'000.-</b>

Les dépenses enregistrées au titre d'allocation communale de naissance ont été estimées en tablant sur l'entrée en vigueur du régime fédéral au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Dans les faits, ce régime est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet, réduisant l'importance de l'économie que la Municipalité avait prévu de réaliser. Le crédit supplémentaire demandé a été calculé sur la base d'une projection arithmétique des allocations versées à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2005.

## 630 Service social Lausanne

### 6302 Unités prestations

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
6302.301	Traitements	fr. 11'223'900.-	fr. 505'700.-	<b>fr. 265'000.-</b>
6302.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 686'200.-	fr. 31'300.-	<b>fr. 16'400.-</b>
6302.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 1'394'900.-	fr. 65'300.-	<b>fr. 22'200.-</b>
6302.305	Assurance-accidents	fr. 134'700.-	fr. 1'400.-	<b>fr. 3'800.-</b>
6302.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 11'100.-	fr. 28'800.-	<b>fr. 14'000.-</b>

Depuis le début de cette année, la Caisse RMR a subi un accroissement spectaculaire des demandes, au-delà de toute prévision. Selon toute vraisemblance, l'augmentation du RMR se poursuivra durant les prochains mois.

A l'évidence, la Caisse RMR se trouvera débordée si elle ne bénéficie pas de nouveaux renforts. De plus, il y a lieu également de renforcer son encadrement.

Le Service social (SSL) est contraint d'adapter l'effectif de la Caisse RMR au volume de travail croissant dans le respect des "ratios de gestion" définis par l'autorité cantonale, soit :

- 1) trois secrétaires-taxateurs à 100 % (3 EPT);
- 2) un chef de bureau à 100 % (1 EPT);
- 3) du recours à du personnel auxiliaire pour le remplacement de personnel de la Caisse RMR pour raison de maladie ou de maternité.

Les quatre postes nécessitent l'acquisition d'un équipement du bureau standard, à raison de fr. 3'500.- par poste, soit fr. 14'000.-.

Les charges faisant l'objet de la présente demande, soit au total fr. 321'400.-, seront partiellement compensées par des contributions cantonales dont il n'est pas possible d'évaluer l'importance exacte compte tenu de l'incertitude qui prévaut quant au calcul des participations cantonales aux dépenses d'aide sociale.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
6302.318	Autres prestations de tiers	fr. 41'000.-	fr. -.-	fr. 5'000.-

Le recours à des interprètes et traducteurs a été plus important que prévu. Le crédit supplémentaire demandé a été estimé sur la base d'une projection arithmétique des dépenses consenties jusqu'à fin août 2005.

#### **6600 Service des parcs et promenades**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
6600.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 904'000.-	fr. 68'000.-	fr. 74'900.-
6600.318	Autres prestations de tiers	fr. 312'000.-	fr. -.-	fr. 7'100.-

Remise en état urgente du mur de soutènement au chemin de Montmeillan, suite à une déformation.

Réfection urgente : fr. 74'900.-

Honoraires : fr. 7'100.-

## 7. SERVICES INDUSTRIELS

		S E R V I C E S			TOTAL PAR NATURE
		7400 Distribution de gaz	7413 Distribution ( C A D )	7700 Service du multimédia	
CH. PAR NATURE	301 Traitements	16'000	16'000	36'000	68'000
	303 Cotisations aux assurances sociales	1'000	1'000	2'000	4'000
	304 Cotisations à la caisse de pensions	2'000	2'000	6'000	10'000
	305 Assurance-accidents	300	300	1'000	1'600
	<b>TOTAL SERVICES INDUSTRIELS</b>	<b>19'300</b>	<b>19'300</b>	<b>45'000</b>	<b>83'600</b>
<i>TOTAL DES RECETTES</i>					
Page du préavis		page 30	page 31	page 31	

### 74 Service gaz et chauffage à distance

#### 7400 Distribution du gaz

	Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
7400.301 Traitements	fr. 3'780'000.-	fr. 55'000.-	fr. 16'000.-
7400.303 Cotisations aux assurances sociales	fr. 231'000.-	fr. 3'300.-	fr. 1'000.-
7400.304 Cotisations à la caisse de pensions	fr. 481'000.-	fr. 5'500.-	fr. 2'000.-
7400.305 Assurance-accidents	fr. 117'000.-	fr. 600.-	fr. 300.-

#### Poste de monteur sanitaire ou en chauffage pour la section du réseau de gaz

La section de construction du réseau de gaz est sous-dotée en personnel, en fonction du nombre de raccordements et de la longueur des réseaux (628 km.) De plus, la couverture géographique importante, le réseau s'étendant de Lutry jusqu'à Nyon, occasionne des déplacements importants.

En 2004, il y a eu 494 nouvelles installations raccordées au gaz naturel. Par rapport aux années précédentes, il s'agit là d'une forte progression. A titre de comparaison, les nouveaux raccordements ont été au nombre de 391 en 2003 et 323 en 2002. Un tel accroissement peut être mis au crédit de la nouvelle organisation du service, principalement au renforcement de l'activité ventes et conseils. De plus, les contrôles obligatoires de sécurité (essais de pression à la mise en service, contrôles périodiques des vannes et siphons, etc.) nécessitent de renforcer cette unité. Cette augmentation ne pouvait être anticipée lors de l'établissement du budget 2005. Elle sera compensée par une augmentation du chiffre d'affaires.

7413 Distribution (chauffage à distance)

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
7413.301	Traitements	fr. 1'114'000.-	fr. 15'300.-	fr. 16'000.-
7413.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 68'000.-	fr. 900.-	fr. 1'000.-
7413.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 144'000.-	fr. 1'600.-	fr. 2'000.-
7413.305	Assurance-accidents	fr. 32'000.-	fr. 100.-	fr. 300.-

Poste de dessinateur au bureau technique gaz et chauffage à distance

Les effets liés à la mise en place en 2003 de la section commerciale au service gaz et chauffage à distance sont perceptibles. Les demandes de raccordements au chauffage urbain pour l'année 2006 sont en forte augmentation. Le nombre de raccordements prévus en 2006 est actuellement de 44, contre 11 en 2003 et 2004 et 21 prévus en 2005. En outre, l'évolution du prix du mazout et la stabilité du prix du chauffage à distance ont contribué à cette augmentation. La nouvelle tarification du chauffage à distance devrait permettre de maintenir un taux élevé de raccordements ces prochaines années. Afin de pouvoir satisfaire l'ensemble de ces nouvelles demandes, il est nécessaire de renforcer l'unité "chauffage à distance" du bureau technique. Cette augmentation ne pouvait être anticipée lors de l'établissement du budget 2005. Elle sera compensée par une augmentation du chiffre d'affaires.

7700 Service du multimédia

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
7700.301	Traitements	fr. 2'715'000.-	fr. 42'800.-	fr. 36'000.-
7700.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 165'000.-	fr. 2'500.-	fr. 2'000.-
7700.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 340'000.-	fr. 5'100.-	fr. 6'000.-
7700.305	Assurance-accidents	fr. 72'000.-	fr. 200.-	fr. 1'000.-

Les Services Industriels de Lausanne (SIL) ont décidé de lancer Citycable en 2005 pour les raisons suivantes:

Alors que la répartition des responsabilités et des montants perçus était intéressante pour démarrer l'activité et lorsque le nombre de clients était moins important, elle s'avère de moins en moins intéressante avec l'augmentation du nombre de clients et la progression escomptée à l'avenir. L'évolution du marché exige une souplesse, une rapidité de réponses aux besoins des clients et une maîtrise des marges qui rendent nécessaire la maîtrise de tous les processus constituant cette activité. Cette réorganisation répond donc à la fois à des objectifs d'ordre qualitatif vis-à-vis des clients et d'ordre économique par rapport aux prestations des SIL. L'évolution du marché rend cette reprise indispensable cette année encore, afin de créer une base solide pour le développement de nouvelles prestations l'année prochaine

Afin de pouvoir assurer l'exploitation des infrastructures propres à un fournisseur d'accès à Internet (FAI ou ISP-Internet Service Provider), il est nécessaire de pouvoir disposer de personnel compétent. Les montants correspondants sont inscrits au budget pour 2006. L'appui temporaire et à bien plaisir du groupe informatique des SIL ne permettant pas de faire face à l'accroissement de la demande, il est nécessaire de pouvoir engager sans tarder deux personnes à partir du mois de novembre prochain en qualité de spécialiste en micro-informatique et administrateur télécoms pour le montant de fr. 45'000.-.

## B. AUTORISATIONS D'ACHATS

### 1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

#### 1500 Service d'organisation et d'informatique

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
150.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 1'321'000.-	fr. --	fr. 88'100.-

Licences complémentaires du logiciel IBM DB/2 Connect : fr. 49'000.-

Le produit IBM DB/2 Connect permet d'établir la connexion entre les bases de données DB/2 et les programmes applicatifs. Les conditions contractuelles du fournisseur de IBM DB/2 Connect prévoyaient une licence par serveur.

IBM a saisi l'occasion de la livraison d'une mise à jour du produit pour modifier les contrats de licence en cours : ceux-ci portent désormais sur le nombre d'utilisateurs, ce qui entraîne, pour la Commune, un investissement imprévu destiné à financer l'accès au nouveau produit ainsi qu'une majoration des coûts annuels. Ces éléments n'ont pas pu être inscrits aux autorisations d'achats 2005.

Le tarif de ces nouvelles conditions est, de toute façon, défavorable. En outre, le nombre d'utilisateurs devrait être fréquemment réévalué, à moins de prévoir une marge de manœuvre suffisante dans la déclaration de ceux-ci afin de respecter le cadre légal.

Parmi les offres de revendeurs indépendants, celle de la société Attunity France est la plus intéressante, car calculée au nombre de processeurs. Ce nombre est de 4 à la Ville de Lausanne (serveurs d'applications). Le prix catalogue des mises à jour nécessaires est de fr. 99'840.- TTC. Cette société, intéressée à conclure cette affaire pour la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre, le rabais consenti dépasse les 50%, ramenant le coût de l'opération à fr. 49'239.- TTC. La maintenance annuelle est fixée à fr. 8'863.-.

Informatisation des processus de travail (Municipalité et Conseil communal) : fr. 39'100.-

Dans la perspective d'une informatisation des processus de travail de la Municipalité et, dans le prolongement, du Conseil communal, le secrétariat municipal introduit par étapes, avec le soutien des collaborateurs spécialisés de la Direction des travaux, un système de gestion électronique des documents fondé sur l'utilisation de "Goéland". Dans ce contexte, un important travail de numérisation des documents (en particulier le courrier entrant), doit être effectué; il implique le recours à une installation de scannage performante. De même, le personnel de secrétariat doit pouvoir disposer, afin de ne pas devoir réimprimer, pour les traiter, les documents numérisés, de postes de travail adaptés. Pour l'heure, l'introduction de "Goéland" au secrétariat de la Municipalité se trouve fortement entravée du fait de l'absence du matériel adéquat.

Afin que, dans toute la mesure du possible, le nouveau système d'information soit opérationnel au début de la prochaine législature tant pour la Municipalité que pour le Conseil communal, il est donc nécessaire d'acquérir sans délai l'essentiel dudit matériel et d'engager, sur les autorisations d'achat du Service d'organisation et d'informatique, une dépense de fr. 40'000.-, qui implique l'octroi d'un crédit supplémentaire, qui en l'état du dossier n'était pas prévisible au moment de l'élaboration du préavis relatif aux autorisations d'achats.

Le matériel dont l'acquisition est prévue est le suivant :

Poste de scannage

1 scanner avec logiciel	fr.	22'900.-
1 PC DAO/PAO avec carte vidéo et écran	fr.	3'400.-
1 écran supplémentaire	fr.	<u>650.-</u>
	fr.	26'950.-

Poste d'édition

3 PC DAO/PAO avec cartes vidéo, deux sorties et écran	fr.	10'200.-
3 écrans supplémentaires	fr.	<u>1'950.-</u>
	fr.	12'150.-

Total	fr.	<u><u>39'100.-</u></u>
-------	-----	------------------------

Les trois postes dits "d'édition" remplaceront trois PC standard, réutilisables dans le cadre de l'administration.

## 2. SECURITE PUBLIQUE

### 250 Service de secours et d'incendie

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
250.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 81'500.-	fr. 36'000.-	<b>fr. 45'000.-</b>

L'installation audio-visuelle de l'auditorium du Centre de formation de La Rama date de 1983, année de la mise en service de ce qui était alors le Centre d'instruction de la protection civile lausannoise. Depuis le raccordement, au cours des années, de nouveaux appareils, graveur et lecteur de DVD, ainsi que PC avec accessoires, sur ce dispositif, il arrive régulièrement que ceux-ci tombent en panne ou ne fonctionnent pas, car non compatibles. Cette situation nécessite le recours à des moyens de fortune, ainsi qu'à des tiers, ce qui s'avère très gênant vis-à-vis des locataires, qui sont les principaux utilisateurs de ces appareils.

L'analyse de la situation, effectuée par une maison spécialisée, fait apparaître qu'il est nécessaire, outre de remplacer certains éléments, dont, notamment, la sonorisation, de procéder à la réfection et à l'adaptation du pupitre de commande. En effet, ce dernier, qui permet d'agir sur l'ensemble des équipements audio-visuels, ainsi que sur l'éclairage et les stores, a déjà subi des transformations et ne peut plus se voir ajouter des compléments.

Afin de pouvoir exécuter à bref délai les modifications et travaux de remise en état évoqués ci-dessus, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 45'000.- s'avère indispensable. Toutefois, afin de compenser cette dépense imprévue, une économie de fr. 20'000.- devrait pouvoir être réalisée sur la rubrique 2500.314 "Entretien des biens immobiliers" du Service de secours et d'incendie.

#### 4. TRAVAUX

##### 4201 Service des routes et de la mobilité

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
420.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 809'000.-	fr. 770'000.-	fr. --

*La revue du cahier des charges et les négociations menées avec les fournisseurs ont permis des économies sur les autorisations d'achats 2005 (situation au 13.09.2005) de fr. 100'000.-. Les achats des deux objets ci-après ne nécessitent donc pas formellement un crédit supplémentaire, le montant inscrit au budget n'étant pas augmenté.*

Véhicule utilitaire – section "régulation du trafic" : fr. 51'000.-

Le véhicule Toyota n° 251, de 1989, totalisant près de 140'000 km, et attribué au groupe "horodateur", est pratiquement hors d'usage (mécanique et carrosserie). Le coût pour une remise en état étant disproportionné, il est nécessaire de le remplacer rapidement sachant qu'il est indispensable à l'équipe chargée de l'entretien et du dépannage des horodateurs

Véhicule de service – unité « Entretien », secteur 2 : fr. 29'000.-

L'Opel Astra n° 233, de 1997, totalisant près de 170'000 km, est hors d'usage depuis le début de l'été. Elle sera remplacée par un véhicule à gaz compatible avec le futur "Plan de mobilité" de l'Administration lausannoise.

## 6. SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

### 6100 Service des assurances sociales

		Budget		Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série		Crédit suppl.	
6100.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr.	-.-	fr.	-.-	fr.	13'800.-

En 1988, le Service des assurances sociales a fait l'acquisition d'un lecteur-reproducteur pour microfilms Canon afin de visionner et imprimer les listes de salaires de ses affiliés qui ont été préalablement microfilmées depuis la création de l'AVS en 1948. Cela représente aujourd'hui 96 films contenant 220'800 clichés.

Pour répondre aux demandes de diverses instances telles que l'institution supplétive LPP, la centrale de compensation, les caisses de compensation et, en particulier, la caisse cantonale vaudoise de compensation à Clarens et les assurés qui souhaitent connaître leur situation face à l'AVS, le service doit reproduire quotidiennement des listes de salaire.

Or, la machine utilisée, modèle 1988, a rendu l'âme et est irréparable. L'entreprise Canon a proposé un lecteur numériseur pour le prix de fr. 16'265.- TTC en offrant de reprendre l'ancien modèle pour le prix de fr. 2'500.-, offre valable jusqu'au 30 juin 2005.

Ne pouvant se passer de cet outil de travail et pour profiter du rabais proposé, le service souhaite acquérir de suite le modèle proposé.

## 7. SERVICES INDUSTRIELS

710 Service de la comptabilité et des finances

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
7100.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 333'000.-	fr. -.-	fr. 280'000.-

Suite à un accident qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques pour le personnel, la direction des SIL a, pour des raisons de sécurité du personnel, interdit l'usage du camion élévateur à nacelle Mercedes, type Bronto (VD 7'217). Son remplacement s'avère indispensable afin de garantir la sécurité des personnes qui l'utilisent quotidiennement.

La première mise en service de ce véhicule date du 23 avril 1987, soit 18 ans (les plaques ont été retirées le 20 avril 2005).

Ce camion est utilisé journalièrement pour le remplacement des sources lumineuses à Lausanne et dans les communes avoisinantes. Ces dernières interventions sont facturées.

**C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF****5. ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION****590 Service de la petite enfance**

		Crédit voté	Crédit compl.
5900.503.5019	Centre de vie infantine des Bergières - Nouvelle extension de la capacité d'accueil	fr. 251'000.-	fr. 10'200.-

Lors de la pose sur la toiture des appuis du couvert, il a été constaté le mauvais état de l'étanchéité et de l'isolation thermique.

Toute la zone relative au couvert a dû être entièrement renouvelée.

## CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2005/74 de la Municipalité, du 20 octobre 2005;  
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;  
considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2005, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	fr.	<i>Dont en recettes</i> fr.
<b>A. Budget de fonctionnement</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	<u>2'936'200.-</u>	<u>167'200.-</u>
<b>B. Autorisations d'achats</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 32 du préavis)</i>	<u>426'900.-</u>	<u>0.-</u>
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 38 du préavis)</i>	<u>10'200.-</u>	<u>0.-</u>

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
François Pasche

**Incidence sur le budget de 2005**

Déficit prévu au budget de 2005		42'360'200.-
Nouveaux crédits votés	9'168'000.-	
Moins recettes	<u>- 311'500.-</u>	8'856'500.-
Nouveaux crédits demandés		46'300.-
Présent crédit	2'936'200.-	
Moins recettes	<u>- 167'200.-</u>	<u>2'769'000.-</u>
Déficit total présumé		<u><u>54'032'000.-</u></u>